

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de BOUT DU PONT DE L'ARN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PRAT, Maire.

**Présents** : Bernard PRAT, Maire, Catherine BARRAILLÉ-ANDRIEU, Jacques BARTHES, Jean-Luc BONNAFOUS, Christine PUJOL, Adjoints, Blanche MENDES, Marie-Claude GLORIES, Frédéric FERRAND, Jean-Pierre AUBANTON, Jacqueline BILLOUX, Eric CHEMIN, Mathieu GLORIES, Julien ARMENGAUD, Nadine MAHOUX.

**Ayant donné pouvoir** : Jean-Luc SICARD à Catherine BARRAILLÉ-ANDRIEU

**A été nommé secrétaire** : Marie-Claude GLORIES

- 
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023
  2. Demande de subventions pour la rénovation du parc lumineux de l'éclairage public
  3. Demande de subventions pour la réfection de la rue Bellevue
  4. Demande de subventions pour la construction d'un boulodrome couvert
  5. Demande de subventions pour le remplacement de bornes incendie
  6. Demande d'une subvention pour la réfection du toit d'un bâtiment communal
  7. Demande d'une subvention pour la rénovation de l'éclairage du stade municipal
  8. Attribution d'une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eaux de pluie
  9. Attribution d'une subvention exceptionnelle au comité d'animation
  10. Choix du maître d'œuvre pour la réfection de la rue Bellevue
  11. Questions diverses

---

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DU PARC LUMINAIRE ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le coût prévisionnel des travaux de rénovation du parc lumineux Eclairage Public pour un montant estimé à 40 308 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**APPROUVE** le Plan de Financement suivant :

Montant du projet HT 40 308.00 €

Subventions attendues (80%)	32 246.40 €
Fonds propres (20%)	8 061.60 €

**ADOPTE** le plan de financement comme suit :

<b>Subventions sollicitées</b>	<b>Montant HT</b>	<b>% financement de l'opération</b>
DSIL	12 092.40 €	30
Fonds Vert	20 154 €	50
<b>Total</b>	<b>32 246.40 €</b>	<b>80</b>

<b>Autofinancement de la commune</b>	<b>8 061.60 €</b>	<b>20</b>
--------------------------------------	-------------------	-----------

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible de :

- L'Etat via la DSIL dans le cadre de la « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » et le Fonds Vert dans le cadre de la « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public ».

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

### **3. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE LA RUE BELLEVUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le coût prévisionnel des travaux de la réfection de la Rue Bellevue.

Le coût total du projet est estimé à 279 176 € H.T par le bureau d'études en charge de l'étude de faisabilité.

Monsieur le Maire précise que le détail des types de dépenses par poste de travaux sera précisé au terme de l'appel d'offre.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**APPROUVE** le Plan de Financement suivant :

Montant du projet HT	279 176.00 €
Subventions attendues (39%)	108 752.80 €
Fonds propres (61%)	170 423.20 €

**ADOPTE** le plan de financement comme suit :

<b>Subventions sollicitées</b>	<b>Montant HT</b>	<b>% financement de l'opération</b>
DETR	83 752.80	30
Conseil Départemental	25 000	9
<b>Total</b>	<b>108 752.80 €</b>	<b>39</b>

<b>Autofinancement de la commune</b>	<b>170 423.20 €</b>	<b>61</b>
--------------------------------------	---------------------	-----------

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible de :

- L'Etat via la DETR dans le cadre « Soutenir les projets contribuant notamment au développement durable »
- Le Conseil Départemental dans le cadre de l'aide à la voirie d'intérêt local.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

**4. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN BOULODROME COUVERT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le coût prévisionnel des travaux de la construction d'un boulodrome couvert.

Le coût total du projet est estimé à 1 041 878 € H.T par le bureau d'études en charge de l'étude de faisabilité.

Monsieur le Maire précise que le détail des types de dépenses par poste de travaux sera précisé au terme de l'appel d'offre.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**APPROUVE** le Plan de Financement suivant :

Montant du projet HT	1 041 878.00 €
Subventions attendues (80%)	833 502.40 €
Fonds propres (20%)	208 375.60 €

**ADOPTE** le plan de financement comme suit :

<b>Subventions sollicitées</b>	<b>Montant HT</b>	<b>% financement de l'opération</b>
DETR	520 939	50
Conseil Départemental	104 187.80	10

Conseil Régional	104 187.80	10
Agence Nationale du Sport	104 187.80	10
<b>Total</b>	<b>833 502.40 €</b>	<b>80</b>

<b>Autofinancement de la commune</b>	<b>208 375.60 €</b>	<b>20</b>
--------------------------------------	---------------------	-----------

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible de :

- L'Etat via la DETR dans le cadre « Soutenir les projets contribuant notamment au développement durable – Equipements sportifs »
- Le Conseil Départemental dans le cadre du développement territorial,
- Le Conseil Régional dans le cadre de la création et la réhabilitation des équipements sportifs (chapitre 23),
- L'Agence Nationale du Sport avec le « Plan 5 000 terrains de sport »

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

**5. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DE BORNES INCENDIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le coût prévisionnel des travaux de remplacement de bornes incendie pour un montant estimé à 6 200 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**APPROUVE** le Plan de Financement suivant :

Montant du projet HT	6 200 €
Subventions attendues (80%)	4 960 €
Fonds propres (20%)	1 240 €

**ADOPTE** le plan de financement comme suit :

Subventions sollicitées	Montant HT	% financement de l'opération
DETR	3 100	50
Fonds Vert	620	10
Conseil Régional	1 240	20
<b>Total</b>	<b>4 960 €</b>	<b>80</b>

<b>Autofinancement de la commune</b>	<b>1 240 €</b>	<b>20</b>
--------------------------------------	----------------	-----------

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible de :

- L'Etat via la DETR dans le cadre « Améliorer la défense et la lutte contre l'incendie » et le Fonds Vert dans le cadre « Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation »,
- Le Conseil Régional dans le cadre « Préserver et développer nos ressources forestières ».

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

**6. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DU TOIT D'UN BATIMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le coût prévisionnel des travaux de la réfection du toit d'un bâtiment communal pour un montant estimé à 31 480 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**APPROUVE** le Plan de Financement suivant :

Montant du projet HT	31 480 €
Subventions attendues (50%)	15 740 €
Fonds propres (50%)	15 740 €

**ADOpte** le plan de financement comme suit :

Subventions sollicitées	Montant HT	% financement de l'opération
DETR	15 740 €	50
<b>Total</b>	<b>15 740 €</b>	<b>50</b>

<b>Autofinancement de la commune</b>	<b>15 740 €</b>	<b>50</b>
--------------------------------------	-----------------	-----------

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible de :

- L'Etat via la DETR dans le cadre « Soutenir les projets contribuant notamment au développement durable ».

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

**7. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE MUNICIPAL JEAN BASCOUL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le coût prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage du Stade Municipal Jean Bascoul pour un montant estimé à 25 570 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**APPROUVE** le Plan de Financement suivant :

Montant du projet HT	25 570 €
Subventions attendues (20%)	5 114 €
Fonds propres (80%)	20 456 €

**ADOPTE** le plan de financement comme suit :

<b>Subventions sollicitées</b>	<b>Montant HT</b>	<b>% financement de l'opération</b>
F.F.F.	5 114 €	20
<b>Total</b>	<b>5 114 €</b>	<b>20</b>

<b>Autofinancement de la commune</b>	<b>20 456 €</b>	<b>80</b>
--------------------------------------	-----------------	-----------

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible de :

- La Fédération Française de Football dans le cadre du « Fonds d'aide au football amateur ».

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

## **8. ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR L'ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAUX DE PLUIE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis en place une aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eaux de pluie accordée aux personnes physiques propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants pour des locaux destinés à l'habitation uniquement.

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies par règlement approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'aide qui a reçu l'agrément de la commission Travaux – Cadre de vie en date du 05 mars 2024.

Le dossier étant conforme aux prescriptions du règlement, Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention selon le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer au titre de l'aide à l'achat d'un récupérateur d'eaux de pluie, la subvention qui figure dans le tableau annexé à la présente délibération.

**9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil Municipal, après délibération, par 14 voix pour et 1 abstention,

Vu la demande présentée par le Comité d'animations de Bout du Pont de l'Arn en vue d'offrir le spectacle du repas des aînés et d'organiser le carnaval 2024,

Considérant que la commune réalise et soutient les actions de promotion économique, touristique et culturelle de son territoire,

**DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 7 800.00 €uros à l'association pour l'organisation de ces évènements.

**10. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DE LA RUE BELLEVUE**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de réfection de la rue Bellevue (travaux voirie et réseaux divers),

Considérant les offres présentées par les différents maîtres d'œuvre,

**DÉCIDE**, après délibération et à l'unanimité,

De retenir l'offre présentée par le bureau d'études PYPYRUS, pour un montant de 12 000.00 €uros hors taxes et,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

**11. QUESTIONS DIVERSES**

Les élus ont abordé plusieurs sujets :

- La sécurité de la voie verte au niveau de Traktir-RD 612 et du parking école-mairie,
- Rappel des dates des prochaines cérémonies,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

PV arrêté le 11 avril 2024

La secrétaire de séance,  
Marie-Claude GLORIES



Le Maire,  
Bernard PRAT

